



Groupe  
CSA



CROIX-ROUGE  
CANADIENNE

*Rapport de l'atelier des intervenants portant  
sur l'éventuelle élaboration d'une norme  
nationale sur les compétences et la  
formation en secourisme en milieu de travail*

ACCORD  
D'ATELIER



## Avis juridique

Ce document est fourni par l'Association canadienne de normalisation (opérant sous le nom de « Groupe CSA ») à des fins de commodité uniquement.

### Exclusion de responsabilité

Ce document est fourni sans assertion, garantie, ni condition explicite ou implicite de quelque nature que ce soit, y compris, mais non de façon limitative, les garanties ou conditions implicites relatives à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier ainsi qu'à l'absence de violation des droits de propriété intellectuelle des tiers. Le Groupe CSA ne fournit aucune garantie relative à l'exactitude, à l'intégralité ou à la pertinence des renseignements contenus dans ce document. En outre, le Groupe CSA ne fait aucune assertion ni ne fournit aucune garantie quant à la conformité du document aux lois et aux règlements pertinents.

LE GROUPE CSA, SES BÉNÉVOLES, SES MEMBRES, SES FILIALES OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DE MÊME QUE LEURS EMPLOYÉS, LEURS DIRIGEANTS ET LEURS ADMINISTRATEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE BLESSURE, PERTE OU DÉPENSE OU DE TOUT PRÉJUDICE DIRECT, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUT PRÉJUDICE SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF, TOUTE PERTE DE RECETTES OU DE CLIENTÈLE, TOUTE PERTE D'EXPLOITATION, TOUTE PERTE OU ALTÉRATION DE DONNÉES OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE OU COMMERCIAL, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LE DÉLIT DE NÉGLIGENCE) OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE RESPONSABILITÉ TIRANT SON ORIGINE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE L'UTILISATION DU DOCUMENT, ET CE, MÊME SI LE GROUPE CSA A ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS PRÉJUDICES.

**La CSA, ses bénévoles, ses membres, ses filiales ou ses sociétés affiliées de même que leurs employés, leurs dirigeants et leurs administrateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de toute blessure, perte ou dépense ou de tout préjudice direct, indirect ou accessoire, y compris, mais non de façon limitative, tout préjudice spécial ou consécutif, toute perte de recettes ou de clientèle, toute perte d'exploitation, toute perte ou altération de données ou tout autre préjudice économique ou commercial, qu'il soit fondé sur un contrat, un délit civil (y compris le délit de négligence) ou tout autre élément de responsabilité tirant son origine de quelque façon que ce soit de l'utilisation du document et ce, même si la CSA a été avisée de l'éventualité de tels préjudices.**

En publiant et en offrant ce document, le Groupe CSA n'entend pas fournir des services professionnels ou autres au nom de quelque personne ou entité que ce soit, ni remplir les engagements que de telles personnes ou entités auraient pris auprès de tiers. Les renseignements présentés dans ce document sont destinés aux utilisateurs qui possèdent le niveau d'expérience nécessaire pour utiliser et mettre en application ce contenu. Le Groupe CSA rejette toute responsabilité découlant de quelque façon que ce soit de toute utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de toute confiance placée en ceux-ci.

### Propriété et droits de propriété intellectuelle

Comme convenu entre le Groupe CSA et les utilisateurs de ce document (qu'il soit imprimé ou sur support électronique), le Groupe CSA est propriétaire ou titulaire de permis de toutes les marques de commerce (à moins d'indication contraire) et de tous les documents contenus dans ce document, ces derniers étant protégés par les lois visant les droits d'auteur. Le Groupe CSA est également propriétaire ou titulaire de permis de toutes les inventions et de tous les secrets commerciaux que pourrait contenir ce document, qu'ils soient ou non protégés par des brevets ou des demandes de brevet. Sans que soit limitée la portée générale du paragraphe, l'utilisation, la modification, la copie ou la divulgation non autorisée de ce document pourrait contrevenir aux lois visant la propriété intellectuelle du Groupe CSA ou d'autres parties et donner ainsi droit à l'organisme ou autre partie d'exercer ses recours légaux relativement à une telle utilisation, modification, copie ou divulgation. Dans la mesure prévue par le permis ou la loi, le Groupe CSA conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à ce document.

### Droits de brevet

Veillez noter qu'il est possible que certaines parties de ce document soient visées par des droits de brevet. Le Groupe CSA ne peut être tenu responsable d'identifier tous les droits de brevet. Les utilisateurs de ce document sont avisés que c'est à eux qu'il incombe de vérifier la validité de ces droits de brevet.

### Utilisations du document

Ce document est fourni par le Groupe CSA à des fins informationnelles et non commerciales seulement. Si vous êtes en désaccord avec l'une ou l'autre des dispositions du présent avis juridique, vous n'êtes pas autorisé à utiliser ce document. En utilisant ce document, vous confirmez que vous acceptez les dispositions du présent avis juridique.

## Table des matières

Avant-propos .....	3
Remerciements.....	3
Sommaire .....	4
0 Introduction .....	4
1. Objectifs de l'atelier .....	6
2. Présentation.....	6
3. Discussions en petits groupes – séance n° 1.....	6
4. Séance plénière – Consensus sur le besoin d'une norme.....	9
5. Discussions en petits groupes – séance n° 2.....	10
6. Conclusions/prochaines étapes.....	12
Annexe A – Programme de l'atelier.....	14
Annexe B – Liste des participants .....	15
Annexe C – Présentation.....	16

## Avant-propos

Le présent rapport est le résultat d'une collaboration entre le programme de normes de santé et de sécurité au travail du Groupe CSA et le Forum sur la prévention des blessures en milieu de travail de la Croix-Rouge canadienne. Dans le cadre de cette initiative, la Croix-Rouge canadienne et le Groupe CSA ont étudié la faisabilité d'établir une nouvelle norme nationale dans le domaine de la formation et des compétences en secourisme.

N'importe quel groupe peut se manifester pour demander l'élaboration d'une norme. Souvent, des organismes de sécurité, des associations professionnelles ou industrielles ou des ministères constatent le besoin d'une norme et soumettent une proposition à l'examen du Groupe CSA. Le Groupe CSA évalue la pertinence globale d'une éventuelle norme pour répondre à ce besoin, ainsi que le degré de soutien envers une telle norme dans la collectivité et dans l'industrie.

Étant donné la complexité des enjeux et la diversité des intervenants concernés dans ce domaine particulier, il a été établi qu'une première étape importante serait d'obtenir le point de vue des intervenants pour aider à guider l'élaboration de recommandations pour l'évaluation de la nouvelle norme proposée. Ce domaine proposé pour l'élaboration de normes a été présenté au Conseil consultatif sur la santé et la sécurité au travail du Groupe CSA en avril 2014 et a reçu un solide appui de ses organismes membres. Pour obtenir le point de vue d'autres intervenants, des experts sélectionnés ont été invités à assister à un atelier coparrainé par le Groupe CSA et la Croix-Rouge canadienne le 22 octobre 2014. Le présent rapport reflète les idées générées lors des discussions qui ont eu lieu pendant cet atelier. Le processus n'a pas été conçu pour parvenir à un consensus sur chaque question, mais plutôt pour engendrer le dialogue et des idées et obtenir une rétroaction d'intervenants spécialisés sur la faisabilité et la nécessité d'établir une norme CSA liée à la formation en secourisme. Ce rapport contient les résultats des discussions et donne des indications sur les suites à donner pour faire avancer cette proposition de norme.

## Remerciements

Le Groupe CSA désire reconnaître l'aide financière de la Croix-Rouge canadienne pour la planification et la tenue de cet atelier spécial. En outre, nous souhaitons remercier les participants d'avoir assisté à l'atelier et partagé leurs compétences et suggestions.

Les personnes qui souhaitent poser des questions ou faire des commentaires concernant ce rapport, ou encore, obtenir plus d'information sur cette initiative sont invitées à communiquer avec les chefs de projet suivants :

Ian Fitzpatrick – [Ian.Fitzpatrick@croixrouge.ca](mailto:Ian.Fitzpatrick@croixrouge.ca)

Jeanne Bank – [Jeanne.bank@csagroup.org](mailto:Jeanne.bank@csagroup.org)

*Janvier 2015*

## Sommaire

En 2013, la Croix-Rouge canadienne a présenté au Groupe CSA une proposition en vue d'élaborer une norme nationale pouvant remédier aux lacunes en matière de compétences et de formation en secourisme. Avec le soutien de la Société, un atelier des intervenants a été organisé pour obtenir une rétroaction de la part de spécialistes sur le concept d'une solution fondée sur des normes afin de régler d'importants aspects de cette question complexe.

Au total, 15 spécialistes se sont réunis le 22 octobre dernier à Mississauga, en Ontario. (Voir la liste des participants à l'annexe B.) L'atelier avait pour but de discuter de l'établissement d'une orientation nationale dans le domaine des compétences en secourisme et de parvenir à une entente à ce sujet. Il s'agissait d'une occasion unique de réunir des spécialistes de la formation en secourisme en milieu de travail et de discuter des problèmes actuels dans le domaine et d'éventuelles solutions faisant appel à des normes. Les résultats de cet atelier prépareront la voie à la poursuite du dialogue et de l'examen d'initiatives axées sur les normes pour régler les problèmes liés à la formation en secourisme.

Les principaux thèmes soulevés pendant l'atelier sont les suivants :

- Selon les participants, le statu quo n'est pas une solution. Il existe un besoin urgent de nouvelles approches en matière de politiques dans plusieurs provinces et territoires en raison de l'évolution des cadres de réglementation.
- Les participants appuyaient fortement l'élaboration d'une norme CSA volontaire puisque celle-ci fournirait une solution nationale transparente et durable fondée sur un consensus. Une telle norme pourrait être mise à jour régulièrement pour tenir compte des nouvelles données scientifiques et des pratiques exemplaires.
- Une approche axée sur une norme aiderait aussi à assurer la prestation d'une formation plus uniforme, mesurable et de meilleure qualité qui se fonderait sur des compétences de base.
- Une norme nationale ne peut pas combler toutes les lacunes. Il faudrait que la norme fasse partie d'un système national de formation en secourisme et d'évaluation des organismes de formation.
- La mise au point d'un cadre fondé sur une norme change la donne, et une communication et des ressources considérables seront nécessaires pour réussir à faire avancer le projet.

## 0 Introduction

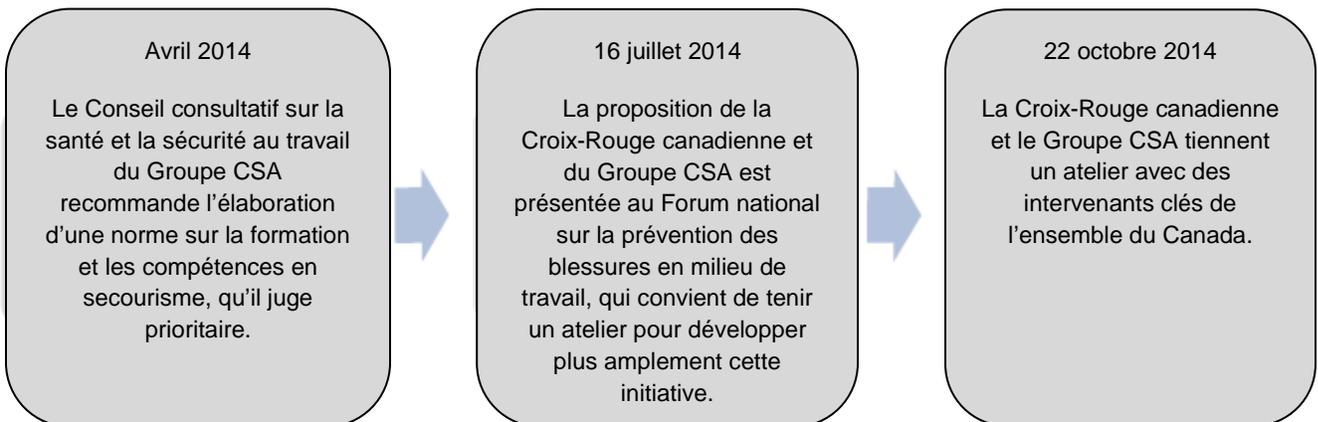
La Croix-Rouge canadienne a pris les rênes de l'établissement de la Collaboration nationale pour la prévention des blessures en milieu de travail, un groupe d'intervenants composé d'organismes de réglementation, d'éducateurs et d'experts du secteur de la santé et de la sécurité au travail ainsi que des soins de santé. L'objectif général de cette initiative est de créer un groupe multidisciplinaire d'intervenants qui vise à réduire davantage les blessures au travail grâce à une formation et à des messages fondés sur des données probantes. Un des premiers domaines cernés par le groupe touchait l'enseignement du secourisme. Les objectifs de cette initiative consistaient à :

- assurer la surveillance pendant la création d'une norme de pratique et de compétence pour la formation en secourisme, en insistant sur l'utilisation de données scientifiques à titre de fondement;
- créer un processus d'évaluation continue des exigences relatives au contenu du programme.

Dans certains secteurs, il a été défini qu'il fallait moderniser les éléments des programmes et des critères de formation en vigueur. L'élaboration d'un programme normalisé sans référence à un programme privé particulier serait un élément clé pour élaborer un programme de formation uniforme, systématique et efficace à la grandeur du pays. Il faudrait que toute norme nationale soit mise à jour régulièrement pour bien tenir compte des preuves scientifiques actuelles et des meilleures pratiques. Il a été reconnu qu'une norme qui repose sur les systèmes de gestion pourrait offrir la marge de manœuvre nécessaire pour tenir compte des exigences propres au secteur afin de répondre aux besoins de tous les intervenants.

La Croix-Rouge canadienne a demandé au Groupe CSA d'explorer la faisabilité d'une solution fondée sur une norme CSA. Lors de la réunion d'avril 2014 du Conseil consultatif sur la santé et la sécurité au travail du Groupe CSA, les membres qui représentaient les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la santé et de la sécurité au travail ont établi le secourisme comme priorité dans tout travail d'élaboration de nouvelles normes CSA. Bien que la présente initiative porte sur un programme de formation et de compétence, les éléments du secourisme en milieu de travail sont complexes et comportent de nombreux volets, avec une foule d'exigences et d'approches entre les secteurs et les administrations. Par exemple, les intervenants ont exprimé des préoccupations à propos du manque d'uniformité des exigences relatives aux trousse de premiers soins à l'échelle du pays.

Afin d'aider à évaluer la proposition et la portée de la norme proposée, il a été convenu de consulter au départ les intervenants. Le 16 juillet 2014, le Groupe CSA et la Croix-Rouge canadienne ont présenté une note d'information concernant une proposition de norme nationale sur la formation en secourisme en milieu de travail au Forum national sur la prévention des blessures en milieu de travail. Il a été décidé que la première étape consisterait à organiser un atelier de concertation entre intervenants. Cet atelier, parrainé par la Croix-Rouge canadienne et le Groupe CSA, a donné aux intervenants invités une occasion de contribuer à l'établissement d'un plan pour l'élaboration de la norme proposée. Le présent rapport résume les résultats de l'atelier et donne un aperçu du degré de consensus obtenu au sujet de l'initiative proposée.



## 1. Objectifs de l'atelier

Grâce à un processus structuré, les objectifs suivants ont été atteints :

- parvenir à une compréhension commune de la situation actuelle de la formation et des compétences en secourisme en milieu de travail;
- dialoguer afin de définir le problème, les lacunes actuelles et les solutions possibles;
- obtenir des avis préliminaires sur la solution proposée, c'est-à-dire une norme CSA;
- déterminer les obstacles possibles et les ressources requises pour faire avancer le projet;
- formuler des recommandations sur les prochaines étapes et la portée de l'initiative proposée.

## 2. Présentation

Dave Shanahan a fait une courte présentation donnant un aperçu du Groupe CSA, en insistant sur les normes en matière de santé et de sécurité au travail et les normes relatives aux compétences. Une copie de la présentation figure à l'annexe C.

## 3. Discussions en petits groupes – séance n° 1

### Définition du problème

Les participants ont identifié un large éventail de lacunes dans le système et les programmes actuels à l'échelle du pays. De toute évidence, le problème global le plus important est la fragmentation extrême du système dans lequel il n'y a aucune harmonisation ou uniformité des approches ou de la qualité. Ceci crée des problèmes non seulement pour les fournisseurs, mais aussi pour les responsables de la réglementation, les employeurs et les travailleurs. Voici une liste d'autres problèmes cernés par les participants :

- le contenu de la formation ne se fonde pas toujours sur des données probantes et ne reflète pas l'évolution des blessures qui se produisent en milieu de travail;
- la définition du terme « compétence » manque de rigueur; la compétence ne correspond pas au nombre d'heures de formation;
- le rôle de secouriste n'est pas clair;
- il existe un manque de contrôle de la qualité (certification ou agrément et disponibilité des moniteurs);
- les exigences en matière de renouvellement de la certification manquent de clarté (besoin de s'exercer et de maintenir ses compétences);

- la qualité des programmes de formation laisse à désirer (il faut aller au-delà de la simple conformité aux règlements);
- la formation est incohérente dans diverses régions et secteurs;
- la formation est centrée sur la déclaration des incidents et les enquêtes sur les incidents;
- les services ne sont pas les mêmes dans les collectivités isolées et les centres urbains;
- les programmes actuels ne répondent pas aux besoins uniques de certains secteurs d'activité;
- il faudra trouver une solution afin d'intégrer le mieux possible les nouveaux systèmes et les nouvelles méthodes de prestation de la formation;
- il faudra tenir compte des questions de responsabilité et des obligations en matière d'assurance.

### **Détermination des lacunes**

On a demandé aux participants de se diviser en petits groupes et de déterminer les principales lacunes du cadre de politiques et de la prestation de services relatifs à la formation en secourisme en milieu de travail partout au pays. Un grand nombre des lacunes relevées concernent directement les problèmes susmentionnés ayant trait à l'absence d'une approche nationale uniforme. On a fait remarquer que certaines provinces ont des règlements et des programmes complets et bien conçus, alors que d'autres ont des exigences très limitées. Ceci crée de graves lacunes et des problèmes liés à la mobilité de la main-d'œuvre. Les participants s'entendaient aussi généralement pour dire que le système actuel ne permet pas de mettre les exigences à jour facilement et ainsi tenir compte des nouvelles données probantes, des tendances en milieu de travail et de nouvelles méthodes de formation. La modification des règlements et la mise à jour des lois prennent beaucoup de temps. Les lacunes suivantes ont aussi été mentionnées:

- le manque d'occasions pour tous les intervenants de s'exprimer lors de la mise à jour des exigences;
- les changements à la législation fédérale qui ont créé de graves lacunes dans les provinces qui n'ont pas leurs propres règlements et qui ont, dans le passé, compté sur le *Code du travail* fédéral. Il existe un manque de ressources à l'échelon provincial pour développer et maintenir le cadre de politiques requis;
- le besoin d'avoir des normes ou des exigences plus spécifiques relatives à l'intervention des services médicaux d'urgence, au personnel paramédical, au transport aérien, au secourisme en mer, aux opérations de sauvetage et à d'autres environnements particuliers;
- le manque d'outils de vérification et d'audit – il faudrait que toute norme élaborée comprenne des exigences et outils correspondants en matière d'audit. À l'heure actuelle, plusieurs provinces et territoires n'ont pas les exigences nécessaires en matière de vérification ou de surveillance;
- la mise à jour des exigences. Les participants ont fait remarquer qu'il faut établir un lien entre les exigences canadiennes et les mesures prises par la communauté scientifique à l'échelon international (p. ex., le Comité de liaison internationale sur la réanimation);

- l'absence d'installations de formation en secourisme adéquates dans certains territoires et provinces;
- les écarts en matière de la langue et de l'alphabétisation;
- le manque de transférabilité de la formation et de la reconnaissance de la formation;
- l'absence d'une évaluation pratique ou d'un test de démonstration des compétences harmonisés;
- le manque d'uniformité en ce qui concerne la formation et l'évaluation des moniteurs;
- l'absence de pratiques exemplaires en matière d'évaluation des procédures et des méthodes de prestation de la formation;
- les lacunes entre les exigences et les besoins réels en milieu de travail.

### **Solutions possibles**

On a demandé aux participants d'examiner des solutions possibles pour remédier aux lacunes et problèmes susmentionnés. Bien qu'une norme nationale fondée sur un consensus ait de toute évidence été une solution solide, les participants ont reconnu que des organisations bénévoles pouvaient produire des documents d'orientation sur les pratiques exemplaires. Dans certains territoires et certaines provinces, un règlement gouvernemental et des exigences en matière de programmes demeureront le modèle utilisé. Selon les participants, même là où un modèle gouvernemental existe, il serait utile d'avoir un registre national pour la formation. À l'heure actuelle, les organismes qui donnent la formation assurent le maintien des dossiers de formation. Il faudrait que le coût de l'établissement et de la tenue d'un registre soit partagé entre les organismes concernés.

En se fondant sur leur expérience d'autres normes volontaires nationales, les participants ont indiqué qu'une norme nationale CSA établirait des exigences en matière de compétences qui pourraient être utilisées comme fondement pour l'établissement de programmes de formation et de certification. Ils ont fait remarquer que même si une norme nationale était en place, il faudrait que les provinces établissent des exigences en se fondant sur les besoins des secteurs d'activité ou de zones géographiques particulières.

Les participants ont discuté de l'éventail de solutions possibles fondées sur les normes, dont les suivantes :

- une norme nationale de programme que les provinces et territoires pourraient intégrer par renvoi, au besoin;
- des normes visant la compétence des moniteurs comme fondement de la certification;
- des normes pour l'agrément des organismes ou fournisseurs de services;
- une norme sur la compétence des secouristes désignés ou en milieu de travail (non pas pour les secouristes du grand public).

Les participants ont discuté des avantages qu'une norme volontaire nationale pourrait offrir dans ce cas :

- elle permettrait d'intégrer facilement les pratiques exemplaires et pourrait être mise à jour rapidement, au besoin;
- elle encouragerait une plus grande collaboration entre les provinces et territoires;
- elle constituerait un fondement pour l'établissement d'un cadre et d'un processus de vérification uniformes;
- elle constituerait un fondement pour la certification des fournisseurs, afin d'améliorer la qualité;
- elle démontrerait l'existence d'un consensus parmi tous les intervenants concernés.

#### **4. Séance plénière – Consensus sur le besoin d'une norme**

On a demandé aux participants de répondre aux questions suivantes :

- a) Selon vous, y a-t-il une lacune ayant une incidence sur les milieux de travail que cette norme proposée pourrait combler?

*Tous les participants ont répondu par l'affirmative.*

- b) Une norme nationale uniforme de pratique et de compétences pour la formation en secourisme est-elle nécessaire?

*À l'exception de deux participants qui se sont abstenus de répondre, les participants ont répondu à cette question par l'affirmative.*

- c) Est-ce qu'une norme ou un document d'orientation de la CSA est la prochaine étape logique?

*Tous étaient d'accord pour dire qu'il s'agissait de la prochaine étape logique.*

Bien que les participants aient manifesté un solide appui pour une norme CSA en tant que solution de choix, ils ont insisté sur le fait que les prochaines étapes exigent une discussion approfondie sur la portée de la norme proposée. La norme existante du Groupe CSA sur la *Formation en matière de santé et sécurité au travail* pourrait être un des documents de base que l'on pourrait utiliser. En outre, les normes Z275.2 – *Règles de sécurité pour les travailleurs en plongée*, et Z275.4 – *Norme sur la compétence visant la plongée, l'utilisation de caissons hyperbares et la conduite de véhicules télécommandés* pourraient être utiles pour l'élaboration du document sur le secourisme. Les participants ont aussi posé des questions concernant les coûts de l'élaboration et de la mise en œuvre de la norme. Même dans les provinces et territoires où l'applicabilité de la norme serait limitée, les participants étaient d'avis que la norme présenterait des avantages (p. ex., pour la mobilité de la main-d'œuvre). On a aussi fait remarquer que la norme proposée n'allait pas à elle seule combler toutes les lacunes. L'établissement d'un système national pour la formation en secourisme et l'évaluation des organismes de formation est nécessaire. Ce cadre national exigerait une collaboration entre les provinces et territoires et les fournisseurs de formation.

## 5. Discussions en petits groupes – séance n° 2

Pendant l'après-midi, les participants ont poursuivi leurs discussions sur certains des facteurs qu'il faudrait prendre en compte au cours des prochaines étapes. On a demandé aux participants d'indiquer brièvement les éléments qu'ils aimeraient voir inclus dans une norme sur la formation en secourisme. Les caractéristiques clés sont exposées ci-dessous :

### Participants

Les participants s'entendaient généralement pour dire qu'il fallait que tous les intervenants participent à l'élaboration de la norme. Des représentants d'organismes de réglementation, de fournisseurs de formation, d'employeurs et de syndicats devaient y participer. On a fait remarquer que cette norme proposée ne serait pas directement pertinente pour les organisations de recherche scientifique.

### Portée

C'est au Comité technique qu'il incombera de déterminer la portée du document, mais les participants ont recommandé que la version initiale de la norme se concentre sur la formation et ne traite pas de questions connexes, comme les exigences pour les trousseaux de premiers soins et les normes relatives à l'équipement de formation. Selon de nombreux participants, il fallait s'en tenir à la base au début, puis y ajouter des éléments, au besoin. Il fallait que la norme puisse s'appliquer à tous les secteurs. Les participants ont dressé une longue liste de sujets qui pourraient être inclus dans la norme, dont les suivants :

- les exigences pour les programmes de formation (p. ex., trois niveaux, soit le secourisme d'urgence, le secourisme général et le secourisme avancé);
- l'évaluation des besoins en formation;
- les moyens d'intégrer du nouveau contenu de formation fondé sur des données probantes;
- l'évaluation de la qualité des fournisseurs de formation;
- la formation et la certification des moniteurs;
- les outils de vérification de l'évaluation des programmes;
- les exigences en matière d'équipement de formation en secourisme (installations, équipement, lieu);
- des conseils sur la façon de choisir un fournisseur de formation;
- des conseils sur le rapport formateur-participants;
- des exigences relatives aux compétences de base pour les apprenants (les secouristes) et le formateur;
- des définitions et de la terminologie;

- les processus d'évaluation des risques;
- la gestion/l'assurance de la qualité;
- la gestion des dossiers;
- les options ou spécialisations;
- les outils de mesure;
- les outils d'évaluation pratiques;
- les améliorations de la qualité (amélioration continue);
- l'information obligatoire et facultative.

### **Ressources requises**

Les participants ont reconnu que des ressources humaines et financières seraient requises pour élaborer cette norme, mais ils ont fait remarquer qu'il existe déjà beaucoup d'information pour soutenir ce travail. Il se peut qu'on puisse obtenir une aide financière de divers ministères, comme ceux du Travail, de la Santé et de l'Éducation. Des enquêtes ont été menées dans les provinces et territoires et il existe des documents de base. Un grand nombre des programmes de formation existants fourniraient des renseignements précieux pour aider à établir les compétences de base et les conseils relatifs aux pratiques exemplaires. Il est essentiel qu'on utilise pour ce travail les meilleurs documents de base, comme :

- la recherche sur la formation fondée sur les compétences;
- les ressources médicales et en secourisme existantes;
- les normes et outils de vérification existants des systèmes de gestion;
- les modèles d'évaluation des risques relatifs aux besoins en matière de secourisme;
- les données probantes et les données sur les blessures;
- les modèles de réglementation existants qui connaissent du succès et qui peuvent servir de pratiques exemplaires.

### **Obstacles**

On a demandé aux participants d'indiquer des obstacles qui pourraient nuire au succès de ce projet. Voici des exemples des obstacles mentionnés :

- les différences entre les provinces et territoires;
- la grande diversité des besoins des industries;

- le manque de ressources disponibles pour soutenir le travail d'élaboration;
- les provinces et territoires et les intervenants qui ne sont pas disposés à adopter la norme;
- le temps requis pour mettre en œuvre la nouvelle norme;
- la résistance au changement (ça fonctionne; pourquoi une norme est-elle nécessaire?);
- le fait qu'une telle norme ne soit pas une question prioritaire pour certains secteurs de compétence;
- le besoin de recherche supplémentaire pour déterminer et vérifier les niveaux de compétence.

## 6. Conclusions/prochaines étapes

Les participants appuyaient fermement cette initiative et ont dit souhaiter participer aux prochaines étapes. Tous convenaient que l'ensemble des intervenants bénéficierait de la norme proposée. Les participants ont également reconnu qu'il s'agissait d'un très gros projet qui exigera le soutien des intervenants, des efforts de collaboration et de la recherche supplémentaire à l'avenir.

Étant donné l'ampleur d'une telle initiative et de ses importantes retombées, on aura besoin d'un plan de communication bien établi pour expliquer à tous les intervenants la valeur de la norme proposée et le besoin de changement.

Les délibérations de l'atelier seront très utiles pour aider à terminer l'évaluation de la norme proposée et à déterminer les prochaines étapes. Voici les étapes prévues jusqu'à présent :

1. Les participants recevront une ébauche du rapport de l'atelier au cours du prochain mois aux fins d'examen et pour leur permettre de formuler des commentaires.
2. Le rapport sera révisé en fonction des commentaires reçus, puis affiché dans la communauté d'intérêts de la SST du Groupe CSA pendant une période de 14 jours pour examen et commentaires par les intervenants concernés.
3. Après cet examen, on mettra la dernière main au rapport et on le publiera dans la communauté d'intérêts de la SST du Groupe CSA et sur le site Web de la Croix-Rouge canadienne.
4. La Croix-Rouge canadienne distribuera ce rapport à d'autres parties externes et à des chercheurs internationaux qui n'ont pas pu assister à l'atelier.
5. Le rapport de l'atelier sera aussi partagé avec le Comité directeur stratégique sur la santé et la sécurité au travail du Groupe CSA ainsi qu'avec le Conseil consultatif sur la réglementation de la santé et de la sécurité au travail.
6. La direction du Groupe CSA utilisera la proposition visant une nouvelle norme ainsi que le rapport de l'atelier pour terminer l'évaluation de la proposition.

7. Si la proposition répond aux critères d'une nouvelle norme CSA sur la SST et que l'intérêt et l'aide financière de la part des intervenants sont suffisants, le Groupe CSA entreprendra un projet en vue d'élaborer une nouvelle norme CSA.

## Annexe A – Programme de l’atelier

### 22 octobre 2014 – Atelier consensuel de la Croix-Rouge canadienne et du Groupe CSA

<b>8 h – 9 h</b>	<b><i>Inscription et rafraîchissements</i></b>
9 h – 9 h 20	Accueil
9 h 20 – 10 h 30	Survol du programme de la journée et aperçu du Groupe CSA Analyse préliminaire de la situation dans les provinces et territoires
<b>10 h 30 – 10 h 50</b>	<b><i>Pause-santé</i></b>
10 h 50 – 12 h (midi)	Discussions en petits groupes
<b>12 h – 13 h 15</b>	<b><i>Dîner</i></b>
13 h 15 – 14 h 15	Établissement d’une déclaration de consensus
14 h 15 – 15 h 15	Processus pour l’élaboration d’une norme nationale sur les compétences en secourisme Partie 1 : Contenu et portée
<b>15 h 15 – 15 h 30</b>	<b><i>Pause-santé</i></b>
15 h 30 – 16 h	Suite des discussions Partie 2 : Participants
16 h – 16 h 20	Rapports des petits groupes
16 h 20 – 16 h 30	Récapitulation / Résumé des prochaines étapes / Processus d’évaluation – Groupe CSA
16 h 30	Mot de la fin et clôture

## Annexe B – Liste des participants

Peter Ellis, Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, Ontario

Dwayne Forsman, Association des paramédics du Canada

John Hagan, Sécurité au travail dans le Nord

Gayle Joyes-Bond, gouvernement de l'Alberta, Politiques et lois sur la SST

Judy Kainz, Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Beverly Lafortune, Ambulance Saint-Jean

James LeBlanc, ministère du Travail et de l'Éducation supérieure de la Nouvelle-Écosse, SST

Glen Linder, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada, gouvernement du Canada

Shauna MacLean, Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon

Don Marentette, Croix-Rouge canadienne

Angélique Prince, WorkSafeBC

Richard Rusk, Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail, gouvernement du Manitoba

Carla Sanson, Division de la santé et de la sécurité au travail, gouvernement de la Saskatchewan

Cathy Whiffen, Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail de Terre-Neuve-et-Labrador

Bob Whiting, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

### **Animateurs :**

Ian Fitzpatrick, Croix-Rouge canadienne

Debbie Kolozsvari, Groupe CSA

Dave Shanahan, Groupe CSA

## Annexe C – Présentation



**Atelier des intervenants :**

Formation en secourisme

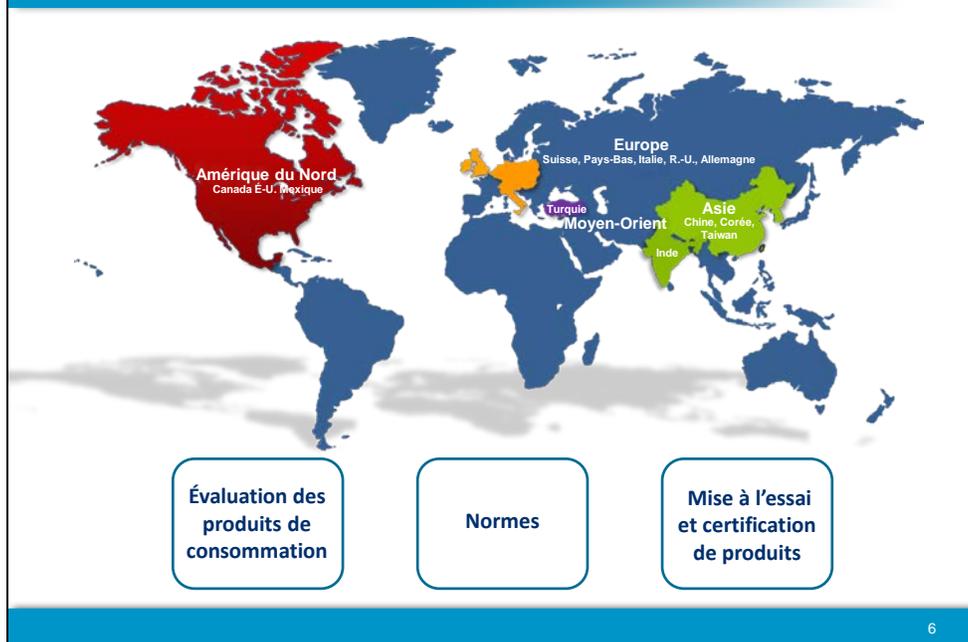
22 octobre 2014



The slide features a decorative background with blue and green curved shapes on the left. On the right, there are two logos: the top one is the Canadian Red Cross (CROIX-ROUGE CANADIENNE) with a red cross symbol, and the bottom one is the Groupe CSA logo, which consists of a stylized 'CSA' inside a blue and green circle.



## Aperçu du Groupe CSA

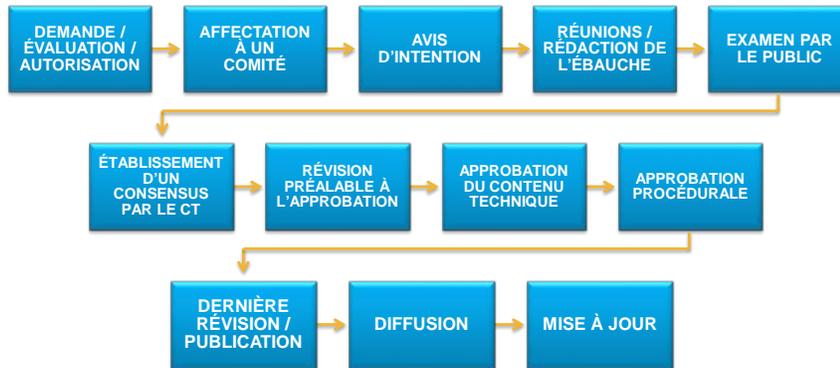


## Éléments clés du processus d'établissement de consensus du Groupe CSA



- Approche **nationale**
- Participation de **multiples intervenants** – des spécialistes volontaires élaborent la norme; le personnel du Groupe CSA facilite le processus
- Prise de décisions **axée sur le consensus** – aucun intérêt particulier ne domine
- **Ouverture/transparence** – avis public et examen par le public
- **Formation** pour les membres et les présidents de comités
- **Adaptabilité** – examen continu au moins tous les 5 ans
- **Durabilité** – le Groupe CSA met les normes à jour
- **Harmonisation** – pour répondre aux besoins des intervenants
- Processus d'agrément **reconnu** – vérifications du CCN
- **Diligence raisonnable/rigueur** – contrôle des documents, examen de la qualité, rétroaction du public

## Processus d'élaboration de normes



Nouvelle norme, révision des normes existantes / nouvelle édition, modifications, interprétations officielles, retraits, réaffirmations

## Normes CSA sur la formation et la compétence



**Compétence** – *connaissances et habiletés requises pour effectuer une tâche ou remplir un rôle professionnel*

### Normes de compétence CSA

**Z275.4** – Norme sur la compétence visant la plongée, l'utilisation de caissons hyperbares et la conduite de véhicules télécommandés

**B335** – Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

**Z1620** – Norme de compétence pour la recherche et le sauvetage au sol – chercheur, chef d'équipe et gestionnaire des recherches (*en cours d'élaboration*)

### Autres normes liées à la formation

**Z275.5** – Formation des plongeurs professionnels

**Z1001** – Formation en matière de santé et sécurité au travail



### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Plus de 175 normes, dont plus de 50 % sont mentionnées dans les lois et règlements

Équipement de protection individuelle	Gestion des mesures d'urgence
Systèmes de gestion de la SST	Sécurité générale au travail
Équipement et machinerie	Sécurité liée aux mines
Sécurité liée à la construction	Ergonomie
Sécurité électrique au travail	Transport de marchandises dangereuses